

[Text]

We are not asking for a major amendment. I cannot see the change we seek does any harm in any measurable way to Quebec or any other province.

The Chairman: As you know, we are told any change will prevent the accord. You still say we should proceed with the changes.

Mr. Penikett: In my view, that is just an excuse not to deal with the problem that 11 men created in June.

The Chairman: But in the final analysis, that is the fundamental problem legislators are faced with in Ottawa. And you say proceed to make changes.

Mr. Penikett: Yes. I would say to this committee and I would say to the Senate: recommend the changes; put the issue on the table. I am not afraid to make my case. I am sure the Government Leader of the Northwest Territories is not afraid to make the case on behalf of that jurisdiction. Let us have a hearing.

I have to tell you, as I told the joint Senate and Commons committee, the process in Meech Lake is Kafkaesque. Some 11 men in a locked room decided to condemn us to some sort of constitutional limbo. We never even got a hearing. What was the evidence? What was the charge? Where was our defence?

The Chairman: Thank you, Mr. Penikett. Senator Lucier.

Senator Lucier: Mr. Penikett, on page 7 of your brief you say:

Amending a Constitution is a great step for any country. It raises questions of truly national importance that can only be decided by a truly national process. As Canadians, Yukoners want a say in such a process, especially about something directly touching their lives, both today and in the future.

I think that is a great statement. It seems to be related to the Yukoners not having a say in the process. I do not think any Canadians are having much of a say in this process, at least not to this point. I do not know if they will in the future or not. Do you agree with that?

Mr. Penikett: I would say, for reasons that you have just given, senator, we in this community are very grateful that a group of senators have come here to give us a hearing. The joint committee did not and we think that was a mistake. I think as a general rule, to rush to judgment, or to try to jam a decision on a constitutional matter is a mistake. I think people have to feel right about it. They have to feel they have had a say, and especially in an area like this, where we have suffered some injury. I think to have refused to come to hear us on the question is offensive. I want to say we are, as a community, very appreciative of the fact this body has chosen to come and give us a hearing and to hear so many of us.

[Traduction]

Nous ne demandons pas de modifications majeures. Je ne peux pas concevoir que le changement que nous demandons puisse nuire d'une façon quelconque au Québec ou à toute autre province.

Le président: Comme vous le savez, on nous dit que tout changement empêchera la conclusion de l'entente. Vous soutenez quand même que nous devrions procéder à des changements.

M. Penikett: A mon avis, c'est simplement une excuse pour ne pas faire face au problème que 11 hommes ont créé en juin.

Le président: Mais, en définitive, il s'agit du problème fondamental avec lequel les législateurs sont aux prises à Ottawa. Et vous dites que nous devrions effectuer des changements.

M. Penikett: Oui. Je suis prêt à dire à ce comité et je suis prêt à dire au Sénat : recommandez les changements, présentez la question à la table. Je n'ai pas peur de faire valoir mes arguments. Je suis sûr que le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas peur de présenter ses arguments au nom de cette région.

Je dois vous dire, comme je l'ai dit au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, le processus employé au lac Meech est kafkaïen. Onze hommes, enfermés dans une salle, ont décidé de nous condamner à un séjour dans ce qu'on pourrait appeler les limbes constitutionnelles. Nous n'avons jamais même eu d'audition. Quelle était la preuve? De quoi étions-nous accusés? Où était notre défenseur?

Le président: Merci, monsieur Penikett. Sénateur Lucier.

Le sénateur Lucier: Monsieur Penikett, à la page 7 de votre exposé, vous dites en substance ce qui suit:

Pour n'importe quel pays, la modification d'une constitution est un grand pas. Elle soulève des questions d'importance réellement nationale pour lesquelles on ne peut prendre une décision qu'en vertu d'un processus réellement national. En tant que Canadiens, les citoyens du Yukon veulent avoir leur mot à dire dans le processus, en particulier s'il s'agit d'une décision qui touche directement leur vie actuelle et future.

Je pense que cette déclaration revêt une grande importance. Elle se rapporte au fait que les citoyens du Yukon n'ont pas leur mot à dire dans le processus. Je ne pense pas que les Canadiens peuvent dire ce qu'ils ont à dire dans ce processus, du moins à ce stade. Je ne sais pas s'ils pourront le faire dans l'avenir. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Penikett: Pour les raisons que vous venez tout juste de donner, Sénateur, je dirais que notre collectivité est très reconnaissante du fait qu'un groupe de sénateurs soient venus nous accorder une audition. Le comité mixte ne l'a pas fait et nous pensons que c'est une erreur. Je pense, en règle générale, que le fait de se dépêcher d'exprimer un jugement ou de prendre une décision concernant une question relative à la Constitution constitue une erreur. Selon moi, les gens ont besoin de sentir qu'ils ont raison. Ils doivent avoir l'impression qu'ils ont eu leur mot à dire, et en particulier dans un domaine comme celui-ci où nous avons subi certains torts. Je considère comme une offense le refus de venir entendre notre avis sur la question. Au nom de ma collectivité, je tiens à mentionner que nous sommes très reconnaissants du fait que vous ayez décidé de